

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° DN135

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 3, substituer les mots « ces actualisations » aux mots « cette actualisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.